



Dr Anne RICHARD
Présidente de la SFAP

Comité scientifique :
Dr Guillemette Laval, Présidente
CHU Grenoble (38)
GLaval@chu-grenoble.fr

Dr Sylvie Chapiro
Hôpital P. Brousse – Villejuif (94)
sylvie.chapiro@pbr.aphp.fr

Dr Laure Copel
Institut M. Curie – Paris (75)
laure.copel@curie.net

Dr Véronique Danel-Brunaud
Hôpital R. Salengro – Lille (59)
veronique.danel@chru-lille.fr

Dr Sarah Dauchy
Institut G. Roussy – Villejuif (94)
sdauchy@igr.fr

Dr Nathalie Denis-Delpierre
CHU Nantes (44)
Nathalie.denis@chu-nantes.fr

Dr Edouard Ferrand
Hôpital Foch - Suresnes (92)
edouard.ferrand@tnn.aphp.fr

Dr Frédéric Guirimand
Maison J. Garnier – Paris (75)
fguirimand@adc.asso.fr

Dr Jean-Michel Lassaunière
Hôpital Hôtel Dieu – Paris (75)
jean-michel.lassauniere@orange.fr

Dr Aude Le Divenah
H Necker-Enfants malades Paris (75)
Aude.ledivenah@cnk.aphp.fr

Dr Nathalie Michenot
CH Versailles (78)
boutiniere@orange.fr

Dr Jean-Christophe Mino
Observatoire national de la fin de vie – Paris (75)
jc-mino@croix-saint-simon.org

Evelyne Malaquin-Pavan, cadre de santé
Hôpital C. Celton – Issy les Moulineaux (92)
evelyne.malaquin-pavan@ccl.aphp.fr

Marie-Claude Dayde
Infirmière libérale – Colomiers (31)
mc.dayde@wanadoo.fr

Isabelle Fromantin, infirmière
Institut M. Curie – Paris (75)
isabelle.fromantin@curie.net

Jérôme Alric, psychologue
CHU Montpellier (34)
j-alric@chu-montpellier.fr

Tanguy Chatel, sociologue
La Celle Saint Cloud (78)
t.chatel@cegetel.net

Catherine Perrotin, philosophe
Centre Interdisciplinaire d'Ethique – Lyon (69)
cperrotin@univ-catholyon.fr

AVIS 006 du 22/06/2011
DU COMITE SCIENTIFIQUE DE LA SFAP
Concernant « une proposition de glossaire, destiné à être annexé au projet
associatif de la SFAP »

Corédaction pluridisciplinaire, bénévoles d'accompagnement et
professionnels membres de la SFAP
Coordination B. Legris 2011

Objet : Demande de validation par le CA de la SFAP quant à la qualité du document élaboré.

Préambule :

Dans le cadre de la rédaction du projet associatif de la SFAP, un glossaire a été rédigé. La visée de ce texte est de construire un document accessible pour l'ensemble des intervenants en accompagnement et Soins Palliatifs.

L'avis du Comité scientifique, après échanges de courriels proposant d'apporter des modifications au texte proposé et réunion téléphonique le 20/06/2011 à laquelle ont participé 6 des 18 membres du Comité (puis sollicitation des membres absents pour avis complémentaire), **le Comité scientifique estime que :**

- **La difficulté d'écriture de ce type de glossaire réside dans la volonté d'articuler un vocabulaire commun et accessible à un vocabulaire complexe et de spécialités référant aux champs médicaux et éthiques.**
- **Ce glossaire ne peut pas être publié en l'état compte-tenu d'imprécisions, source d'ambiguïtés, et de l'insuffisance de références aux travaux publiés.**
- **La rigueur s'impose du fait de la portée de ce texte qui ne se limitera pas à une annexe au projet associatif de la SFAP : dès lors qu'il sera publié, il sera lu comme un texte engageant la SFAP.**

Le CS propose que ce texte soit considéré comme une base de travail à partir de laquelle la réflexion doit être poursuivie. Il suggère que soit repris le glossaire SFAP 2003-2004 sur l'euthanasie (coordination par le Dr. C. Peyrard) ainsi que d'autres travaux récents.

Ce travail pourrait s'inscrire dans le cadre du projet de l'Observatoire de Fin de vie, qui envisage de construire un glossaire sur la fin de vie, et pour ce faire, de coordonner la réflexion de plusieurs Sociétés savantes. Un groupe de la SFAP (avec membres du CS et personnes associées) pourrait alors travailler en 2011/2012 pour rédiger le glossaire Soins Palliatifs, engageant la SFAP, qui prendrait sa place dans l'ensemble du glossaire sur la fin de vie.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS

Siège social & secrétariat : 106, avenue Émile Zola - 75015 Paris - France - Tél : 01 45 75 43 86 - Fax : 01 45 78 90 20

E-mail : sfap@sfap.org - http://www.sfap.org - Siret N° 390 473 353 000 22

Association reconnue d'utilité publique par décret du 24 juin 2008